SELARL ORNELLA SARAGOUSSI-VENDRAND

Huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance de PARIS Maître en Droit - Licenciée en Histoire de l'Art

8 rue de Ventadour - 75001 PARIS Tel: 01.42.33.52.54 - Fax: 01.40.26.28.37-

e-mail: saragoussi@huissier-paris-opéra.fr

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN ET LE DEUX MARS

A LA REQUETE DE :

DES CONSORTS

- -Monsieur
- -Monsieur

LESQUELS M'ONT EXPOSE:

Qu'ils ont obtenu un jugement de la deuxième chambre civile du Tribunal Judiciaire de PARIS en date du 25 septembre 2020 ordonnant le partage d'une indivision successorale comprenant notamment un appartement et dépendances constituant les lots 8 et 37 d'un immeuble en copropriété situé 16 rue Simplon à PARIS 18ème cadastré section BW n° 124.

Que ce jugement ordonne le partage de l'indivision successorale constitué avec Madame

Que ce jugement est aujourd'hui définitif.

Que dans ces circonstances et dans le cadre de la licitation à la barre du Tribunal Judiciaire de PARIS, mon requérant souhaite que je procède au procès-verbal descriptif des biens conformément à l'article R322 du CPCE et la réalisation des divers diagnostics techniques obligatoires.

C'EST POURQUOI, DEFERANT A CETTE REQUISITION:

Je, Maître Ornella SARAGOUSSI-VENDRAND, Huissier de Justice associée, membre de la SELARL ORNELLA SARAGOUSSI-VENDRAND, près le Tribunal de Grande Instance de PARIS, y résidant 8 rue de Ventadour PARIS 1^{er}, soussignée :

Me suis transportée le 02 mars 2021 à 10 heures au 16 rue Simplon à PARIS 18^{ème}, deuxième étage droite.

Où, en présence de :

- Monsieur , Serrurier, - Deux témoins, Mr et Mr

- Monsieur , diagnostic LD2I,

- Madame qui occupe l'appartement

Le syndic est le cabinet JOURDAN



J'ai procédé aux constatations suivantes :

L'appartement est situé au deuxième étage droite. Il est occupé par Madame et de son fils.

Le bien est constitué, en entrant, d'une circulation. Cette circulation dessert à main droite tout d'abord une salle de bain et ensuite, une cuisine.

Circulation

Le sol est recouvert d'un parquet dans un état très ancien d'usage.

Les peintures sont également anciennes. Il existe une faïence murale jusqu'à une hauteur de un mètre.





Cette salle de bain est équipée d'une petite baignoire sabot et d'un lave-mains.

Le tout est dans un état d'usage

Une petite fenêtre éclaire la salle de bain.

La porte qui permet d'accéder à cette pièce est dans un état extrêmement abîmé et sale.





Cuisine

La cuisine équipée est dans un état sale et encombré.

Le sol et la crédence sont carrelées, dans un état ancien d'usage.

Elle est équipée d'un évier inox à un bac, un lave-linge, un ensemble plaques gaz et four, un frigidaire.

Une fenêtre éclaire la pièce.

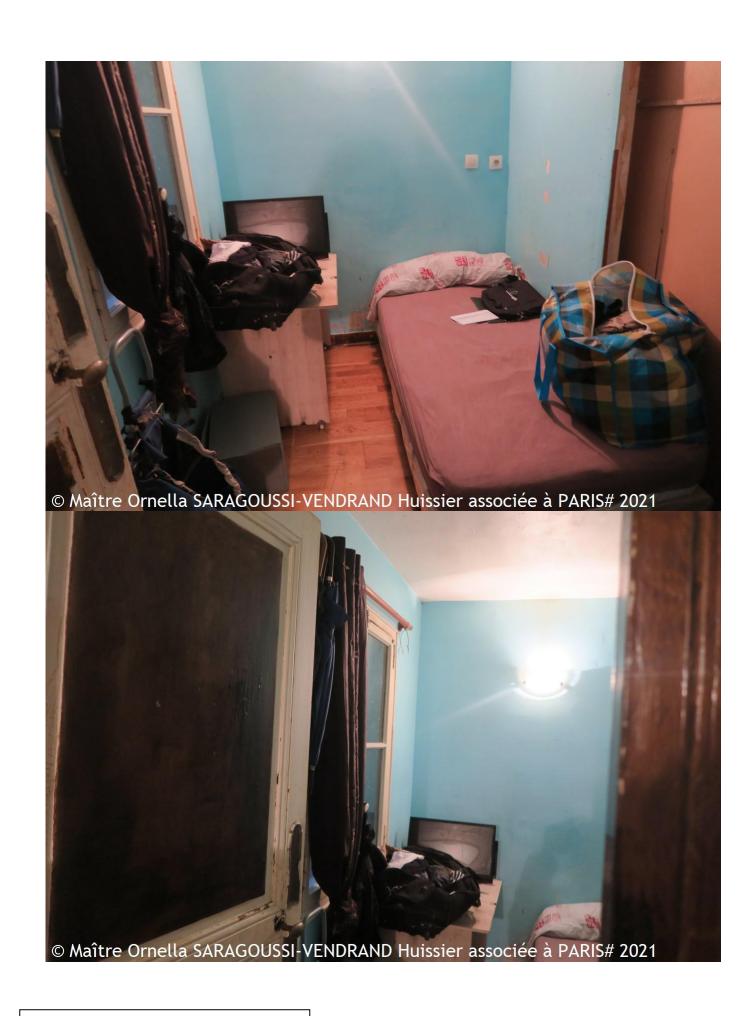




Bureau faisant office de chambre

Le sol est recouvert d'un parquet ancien et sale dans un état non entretenu. Les peintures sont également dans un état sale

Dans ce petit bureau, il existe simplement un lit et une fenêtre qui donne sur la pièce d'à côté.



Chambres

Chaque chambre est éclairée par une fenêtre simple vitrage à structure bois dans un état ancien et vétuste.

Au sol, le parquet est sale.

Je constate beaucoup de désordres et d'objets entreposés.



Deuxième chambre

Cette chambre présente les mêmes caractéristiques que la précédente à savoir un parquet au sol dans un état ancien d'usage,

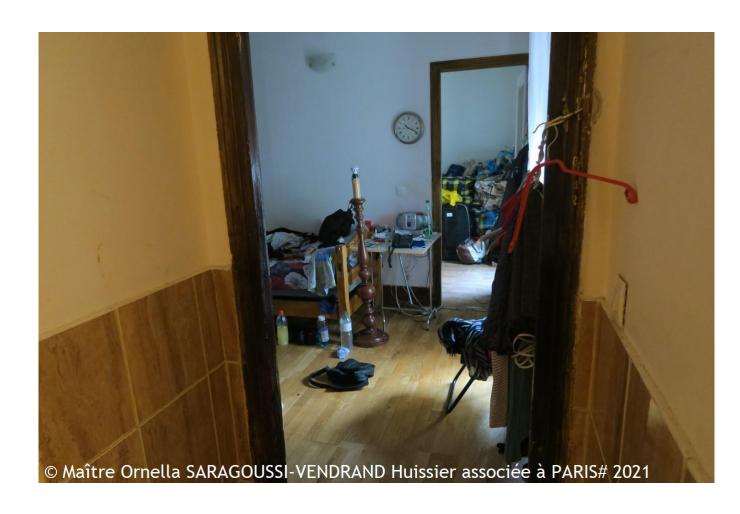
Une peinture ancienne et sale

une fenêtre simple vitrage à structure bois dans un état ancien et vétuste.

La chambre est très encombrée.



Il s'agir de deux chambres en enfilade comme le montre la photographie ci-après:



TELLES SONT MES CONSTATATIONS.

Je me suis retirée à 12H00

J'ai pris personnellement les photographies que j'intègre au présent procès-verbal reflétant l'état exact des lieux au jour de mon passage

ET DE TOUT CE QUI PRECEDE J'AI FAIT ET DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

